

## Règlement des élections pour les membres du Conseil Directeur et pour la Commission des censeurs de la CCIFER

Les élections pour les membres du Conseil directeur et la Commission des censeurs sont organisées au sein de l'Assemblée Générale de la CCIFER.

Ces élections auront lieu le 19 avril 2021, entre 17h30 et 20h30, comme suit :

- 17h30 – l'ouverture de la plateforme de vote EuroVot et l'exercice des votes
- 20h00 – la fermeture de la plateforme de vote et le dépouillement des votes
- 20h30 – l'annonce des résultats des votes

Conformément à l'art.16.1.2 du Statut de la CCIFER, seuls les membres avec la cotisation à jour peuvent voter.

Pour la participation à l'Assemblée Générale, le représentant légal ou celui désigné par l'entreprise membre accédera au lien de connexion vers la plateforme de vote reçu le jour-même des élections.

### Vote

Le vote est unique, anonyme et non transférable pour chaque membre de la CCIFER (entreprise).

Étant donné le caractère spécial imposé par l'aspect technique du vote en ligne, au cas où le représentant légal de l'entreprise ne peut pas exercer directement ce droit de vote, il a la possibilité de déléguer le droit de vote à toute personne de votre entreprise qui a la capacité de s'exprimer au nom de l'entreprise. Pour cela, il doit remplir [le formulaire de représentation](#), accessible sur le site de la CCIFER (représentant légal)

Le jour du vote, seul le représentant légal ou celui désigné recevra au maximum 1 bulletin de vote par entreprise.

Le vote sera exprimé en ligne comme suit :

1. A 17h00, tous les représentants des membres de la CCIFER bénéficiant du droit de vote recevront un e-mail sur leur adresse personnelle avec un lien vers la présentation des candidatures et la plateforme de vote EuroVot. Nous vous invitons à vérifier le dossier également dans vos courriers indésirables/spams. Le mail reçu proviendra de la part d'Huissier, avec le sujet Election CCIFER – Lien pour voter – Alegeri CCIFER – Link pentru a vota
2. La plateforme de vote sera ouverte à partir de 17h30. Chaque personne devra accéder au lien et devra introduire l'adresse d'e-mail sur laquelle il a reçu le lien pour s'identifier.
3. Chaque personne recevra sur la même adresse l'accès vers le bulletin de vote et sera invité à exercer son vote

4. Le vote sera validé en appuyant sur le bouton Valider, en bas du bulletin de vote. Après avoir appuyé sur ce bouton, le vote n'est plus modifiable.

Le bulletin de vote comprendra tous les candidats validés selon leurs statuts. Chaque membre pourra opter dans le bulletin de vote pour plusieurs membres du Conseil Directeur et de la Commission des Censeurs et pourra également choisir : entre 0 et 8 candidats (5 membres titulaires et 3 suppléants) pour le Conseil Directeur et entre 0 et 2 (1 titulaire et 1 suppléant) pour la Commission des Censeurs

Si vous ne recevez pas le lien ou avez des difficultés à vous connecter, nous vous invitons à nous contacter entre 17h00 et 20h00 au 0754077681 ou à nous envoyer un mail sur [ag@ccifer.ro](mailto:ag@ccifer.ro)

## Candidatures

Toutes les candidatures seront déposées uniquement en ligne, en utilisant [le formulaire de candidature accessible sur le site de la CCIFER](#).

Les candidatures pourront être envoyées jusqu'au 11 avril et au plus tard le 13 avril (la date limite prévue par l'article 17.1.3 du Statut de la CCIFER). Seules les candidatures déposées avant cette date peuvent être chargées sur la plateforme de vote.

En plus du formulaire de candidature, chaque candidat enverra une présentation vidéo d'une durée maximale de 2 minutes, en français ou en roumain. Nous vous recommandons d'ajouter des sous-titres en roumain et/ou en français, pour faciliter la compréhension de tous les membres.

Ces présentations peuvent être envoyées par mail en utilisant le lien de téléchargement inclus dans le formulaire de candidature.

Ces présentations seront publiées sur le site de la CCIFER, à partir du 11 avril, exclusivement dans le but de la mise en place de l'organisation des élections.

Après le 15 avril, une newsletter récapitulative sera envoyée, pour informer les membres de toutes les candidatures.

Le 19 avril, toutes les candidatures seront retransmises en direct dans l'ouverture du processus de vote.

Pour toutes informations complémentaires concernant l'Assemblée Générale 2021 et les inscriptions, veuillez accéder à [ce lien](#).

Le statut de la CCIFER est disponible [ici](#).